

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2015-16535/DENV

La Directrice

Nouméa, le 19 JUIN 2015

à

Directeur de l'hôtel Kou-Bugny
SA Kou-Bugny
BP 179
98832 Vao
Ile des pins

Objet : visite d'inspection réalisée le 2 juin 2015 sur l'ouvrage de traitement des eaux usées de l'hôtel Kou-Bugny, commune de l'Ile des pins
Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 2 juin 2015 sur l'ouvrage de traitement des eaux usées et l'atelier de réparation et d'entretien de véhicules de l'hôtel Kou-Bugny, commune de l'Ile des pins.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**La directrice de l'environnement
par intérim**